



23.09.2010 - 15:40 Uhr

Santé: Exclusion sociale - maladie psychique

Bern (ots) -

L'exclusion sociale fait le lit des troubles psychiques. A l'inverse, les patients psychiatriques sont en butte à la stigmatisation et à la marginalisation. Ces questions étaient au coeur de la 8e Conférence nationale de la Croix-Rouge suisse (CRS), convoquée le 23 septembre 2010 à Berne en marge de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En Suisse, pourtant l'un des pays les plus riches du monde, l'expérience de l'exclusion est quotidienne pour certains groupes de population, au premier rang desquels les migrants, les aînés à faibles revenus, les chômeurs en fin de droits et, notamment, les personnes en souffrance psychique. Au sein de notre société, une polarisation croissante s'opère ainsi entre des nantis bien portants et des laissés-pour-compte à la santé de plus en plus précaire.

L'exclusion des malades psychiques est due notamment à la stigmatisation sociale dont ils font l'objet et à ses conséquences. Leur décrochage du marché de l'emploi fait souvent basculer ces personnes dans la pauvreté. D'une manière générale, ceux qui présentent des troubles psychiques souffrent tout autant de la stigmatisation de leur maladie que de la maladie elle-même. En outre, le vieillissement va de pair avec un amoindrissement des ressources (en termes de santé, de réseau social, etc.) et des épreuves dont les effets conjugués exposent les personnes âgées à un risque accru de dépression.

L'insuffisance des ressources sanitaires destinées à la lutte contre les perturbations psychiques a été déplorée. Minimisés, troubles anxieux et dépressifs ne sont souvent pas pris en charge de façon adéquate. Cela vaut notamment quand les personnes concernées sont des adolescents. Une intervention précoce constituerait pourtant un levier majeur de prévention de la pauvreté. Tant que les responsables politiques ne sont pas véritablement prêts à mettre sur un même plan maladies psychiques et physiques, la stigmatisation qui s'exerce à l'encontre des personnes en souffrance psychique restera un obstacle majeur à leur réintégration.

La possibilité d'une réinsertion et d'une réhabilitation des patients psychiatriques a été soulignée, ainsi que le fait qu'un tel processus prend souvent des années. Il s'agit d'aménager des environnements de travail soucieux des besoins spécifiques de ces publics, le suivi individuel revêtant également une grande importance.

La CRS s'engage en faveur de la protection, de la promotion et du rétablissement de la santé des personnes défavorisées ainsi que de l'intégration sociale de ces dernières.

Contact:

Informations complémentaires:

Heinz Heer, responsable Communication, département Santé et intégration de la CRS, heinz.heer@redcross.ch, tél. 031 960 75 28 / 079 689 69 00

Hildegard Hungerbühler, animatrice de la conférence,
hildegard.hungerbuehler@redcross.ch, tél. 031 960 75 29 / 079 546 18
30.

www.redcross.ch > Actualités > Dossiers

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002289/100610816> abgerufen werden.